

Xtrackers Russell 2000 UCITS ETF

Supplément du Prospectus

Le présent Supplément contient des informations sur le Xtrackers Russell 2000 UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** »), une société d'investissement de type ouvert, sous forme de société d'investissement à capital variable avec responsabilité séparée entre les compartiments, régie par le droit irlandais et autorisée par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** »).

Le présent supplément fait partie intégrante du Prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « Prospectus »)) et doit être lu conjointement avec le Prospectus.

Xtrackers (IE) plc

En date du 15 juin 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées sur une ou plusieurs bourses.

CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

Objectif d'Investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de suivre la performance, avant commissions et charges, de l'Actif sous-jacent, l'indice 2000® Index (l'« **Indice de Référence** »). L'Indice de Référence vise à refléter la performance des actions de certaines sociétés incluses dans l'indice Russell 3000® Index. L'indice Russell 3000® Index comprend les 3 000 actions les plus importantes des sociétés américaines, sur la base de la valeur combinée des actions d'une société par rapport à d'autres sociétés. L'Indice de Référence est constitué d'environ 2 000 des plus petits titres compris dans l'indice Russell 3000® et représente donc environ 10 % de la capitalisation boursière totale de cet indice. De plus amples informations concernant l'Indice de Référence figurent à la section « Description générale de l'Actif sous-jacent ».

Politique d'Investissement

Pour tenter d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'Investissement Direct. Rien ne permet d'assurer que l'objectif d'investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

Le Compartiment vise à répliquer ou à suivre, avant commissions et charges, la performance de l'Indice de Référence en détenant un portefeuille de titres de participation comprenant tout ou un nombre important de titres compris dans l'Indice de Référence (les « **Titres sous-jacents** »). Le Compartiment est géré selon une approche passive et est un Compartiment à Réplication complète (tel que décrit dans le Prospectus à la rubrique « Fonds d'Investissement Direct suivant une approche passive »). Des informations complètes sur la composition du portefeuille du Compartiment seront publiées quotidiennement sur le site Internet www.Xtrackers.com.

Les Titres sous-jacents sont cotés ou négociés sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus et les Titres sous-jacents sont achetés par le Compartiment auprès d'un courtier ou d'une contrepartie négociant sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus.

Tel que plus amplement décrit à la section « Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés » ci-après et dans le Prospectus, le Compartiment peut également investir dans des titres qui ne sont pas des composantes de l'Indice de Référence et/ou dans des instruments financiers dérivés (« **IFD** ») relatifs à une composante ou à des composantes de l'Indice de Référence, à des fins de gestion efficace de portefeuille, lorsque lesdits titres et/ou des IFD présentent un profil risque/rendement similaire à celui de l'Indice de Référence, à une composante de l'Indice de Référence ou à un sous-ensemble de composantes de l'Indice de Référence.

Le Compartiment peut investir dans des liquidités à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis et/ou des parts ou titres d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif qui poursuivent une stratégie de marché monétaire/numéraire ou qui sont liés à l'Indice de Référence ou des composants de l'Indice de Référence.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Agent administratif à chaque Date d'évaluation pour déterminer la Valeur Liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le corps du Prospectus.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de Référence, dont la performance peut s'améliorer ou se détériorer. Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial. Le rendement que l'Actionnaire recevra dépendra des performances de l'Indice de Référence.

Le Compartiment n'a pas de Date finale de rachat. Cependant, les Administrateurs peuvent décider de liquider le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou ses Statuts.

Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés

Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments liés aux valeurs mobilières conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale en tant que de besoin et aux conditions stipulées dans le Prospectus et ce supplément, en matière de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment ne peut

souscrire des opérations de prêt de titres à des fins de gestion efficace de portefeuille que conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale, le cas échéant.

Le Compartiment peut investir dans des IFD sous réserve des conditions et limites préconisées par la Banque centrale en matière de gestion efficace du portefeuille, tels que décrits dans le Prospectus.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les IFD ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs d'un Compartiment. Sur simple demande, la Société transmettra des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour gérer les risques, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment concerné.

Calcul de l'exposition globale

Le Compartiment utilise l'approche par les engagements pour évaluer l'exposition globale du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque centrale. L'exposition globale sera calculée quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne devrait pas dépasser 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment.

Restrictions d'Investissement

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

Le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur les OPCVM.

Emprunt

La Société ne peut emprunter, pour le compte du Compartiment, que 10 % maximum de la Valeur Liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en garantie pour ces emprunts.

Avertissement particulier en matière de risque

Les investisseurs sont priés de noter que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Par ailleurs, les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Concentration de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est concentré en titres d'un seul pays. Par conséquent, tous les changements économiques ou politiques liés à ce pays peuvent avoir une incidence négative sur les performances de l'Indice de Référence et du portefeuille de valeurs mobilières et d'actifs éligibles détenus par le Compartiment.

Les investisseurs seront également exposés à certains autres risques décrits à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et

d'expérience en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de Référence. Comme la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peuvent évoluer dans le temps.

Politique en matière de dividendes

Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes à l'égard des Actions de la Catégorie d'Actions « 1C ».

Informations générales liées au Compartiment

Devise de référence	USD
Heure de clôture des transactions	Désigne 16h30 (heure de Dublin) lors du Jour de négociation concerné.
Classification des fonds (InvStG)	Fonds en actions, pourcentage cible minimum de 80 %.
Volume minimum du Compartiment	50 000 000 USD.
Période de règlement	Désigne une date jusqu'à neuf Jours ouvrables après le Jour de Transaction ¹ .
Prêt de titres	Oui
Agent de prêt de titres	Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de son siège de Francfort et de ses succursales de Londres et New-York
Allocation de Commission de prêt de titres	L'Agent de prêt de titres se verra verser une commission pour les services fournis en rapport avec toute Transaction de prêt de titres.

Revenu issu du prêt de titres Dans la mesure où le Compartiment recourt au prêt de titres pour réduire les coûts, le Compartiment recevra finalement 70 % des revenus connexes générés ; 15 % seront alloués au Gestionnaire de Portefeuille Délégué et l'Agent de prêt de titres recevra les 15 % restants. Pour faciliter cette répartition, le Compartiment recevra initialement 85 % des revenus connexes générés, dont une part reviendra au Gestionnaire de Portefeuille Délégué. L'Agent de prêt de titres agit en qualité d'agent de la société eu égard aux transactions de prêt de titres et le Gestionnaire de Portefeuille Délégué assure des services de surveillance des risques pour la Société en lien avec les transactions de prêt de titres. Étant donné que le partage du revenu issu du prêt de titres n'augmente pas les coûts d'exploitation du Compartiment, il a été exclu des chiffres figurant dans la section « Commissions et charges » ci-dessous.

¹ Si un Marché important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour ouvrable durant la période comprise entre le Jour de Transaction donné et la date de règlement prévue (inclusive), et/ou si le règlement dans la devise de référence du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement, qui est fixée à 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite d'acceptation. La Société de Gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet www.Xtrackers.com

Marché important

Désigne un Marché important à réplcation directe.

Catégorie	
	« 1C »
Code ISIN	IE00BJZ2DD79
Identifiant allemand de sécurité (WKN)	A1XEJT
Devise	USD
Date de lancement	6 mars 2015
Montant minimum d'investissement initial	10 000 Actions
Montant minimum d'investissement supplémentaire	10 000 Actions

Commissions et charges

Commission de la Société de Gestion	Jusqu'à 0,15 % par an
Commission plateforme	0,0125 % par mois (0,15 % par an)
Commission globale	Jusqu'à 0,30 % par an
Frais de Transaction du Marché Primaire	Applicables
Frais de transaction	Applicables
Niveau anticipé d'écart de suivi	Jusqu'à 1,00 % par an

La présente section, intitulée « Commissions et charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et charges » dans le Prospectus.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

La présente section dresse un bref aperçu de l'Indice de Référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de Référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de Référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

Description Générale de l'Indice de Référence

L'Indice de référence est administré par la Frank Russell Company. L'Indice de Référence mesure la performance du segment des petites capitalisations de l'univers d'actions américain. L'Indice de Référence est une sous-composante de l'Indice Russell 3000® Index qui comprend les 3000 actions américaines les plus importantes en fonction leur capitalisation boursière. L'Indice de Référence est constitué d'environ 2 000 des plus petits titres compris dans l'indice Russell 3000® et représente donc environ 10 % de la capitalisation boursière totale de cet indice. Les composantes de l'Indice de Référence sont choisies en fonction de leur capitalisation boursière et de leur composition actuelle. L'Indice de Référence est ajusté en fonction du flottant et à la capitalisation boursière pondérée. L'Indice de Référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net calcule la performance des composants de l'indice en considérant que tous les dividendes et distributions sont réinvestis après déduction de toutes les taxes applicables.

L'Univers de l'indice

Les titres éligibles à l'inclusion dans l'Indice Russell 3000® Index ne sont que des actions ordinaires constituées aux États-Unis, ses territoires et à certains pays ou régions offrant des avantages opérationnels, fiscaux, politiques ou d'autres avantages financiers aux sociétés américaines. Les titres doivent respecter certains critères d'éligibilité comme, entre autres :

1. Les titres doivent être négociés sur une bourse américaine importante. Les titres inscrits à l'OTC Bulletin Board, sur tableau d'affichage ou les titres négociés de gré à gré sont exclus.
2. Les titres doivent être négociés à ou au-dessus de 1,00 USD sur leur marché principal au 31 mai.
3. Les titres doivent respecter certains critères flottants.

Des sociétés structurées comme des fonds mutuels à capital fixe, des sociétés en commandite, des fiducies de redevance, parmi d'autres, ainsi que des actions privilégiées et des actions privilégiées convertibles, des actions rachetables, des actions privilégiées participantes, des bons et droits de souscription, des « ADR » et des reçus fiduciaires ne sont pas admissibles en tant que composants de l'indice.

Réévaluation de l'indice et dates de reconstitution

Au 31 mai de chaque année les composants de l'Indice Russell 3000® Index sont sélectionnés à partir de l'univers de l'indice.

La reconstitution a lieu annuellement le dernier vendredi de juin de chaque année (la « **Date de reconstitution** »). Parfois, cette journée précède un long week-end férié aux États-Unis, lors duquel liquidité est faible. Afin de garantir une liquidité appropriée sur les marchés, si le dernier vendredi de juin est le 28, le 29 ou le 30, la reconstitution aura lieu le vendredi de la semaine précédente.

En outre, des Introductions en bourse éligibles respectant les critères de sélection sont ajoutées à l'Indice Russell 3000® Index à la fin de chaque trimestre civil.

Règles pour l'insertion et l'exclusion lors de l'évaluation périodique et des ajouts trimestriels d'introductions en bourse

À chaque période de reconstitution, tous les titres éligibles sont classés sur la base de leur capitalisation totale du marché. La capitalisation totale du marché est déterminée en multipliant les titres en circulation par leur prix de marché (cours de clôture) au 31 mai. Les 3000 plus importants titres deviennent l'Indice Russell 3000® Index, dont les 2000 derniers titres constituent l'Indice de Référence. Les anciens membres de l'Indice de Référence qui, à une Date de reconstitution, sont classés plus haut que 1000 ou plus bas que 3000 ne quittent pas l'Indice de Référence, mais restent dans l'Indice de Référence si leur capitalisation du marché est dans une fourchette cumulative de 5 % autour de la capitalisation du marché du nouveau membre le mieux et le moins bien classé dans l'Indice de Référence.

Les titres sont pondérés dans l'Indice de Référence en fonction de la capitalisation du marché du flottant.

Pour déterminer si une introduction en bourse est éligible pour être ajoutée à l'Indice de Référence à la fin d'un trimestre civil, une introduction en bourse est définie comme tout titre nouvellement disponible, pour la toute

première fois, au public pour les investissements généraux. Un titre étant précédemment coté en bourse, même de manière limitée, n'est pas éligible pour inclusion en tant qu'introduction en bourse. Cependant, ce titre peut être éligible pendant la prochaine période de reconstitution, au même titre que tous les autres titres éligibles.

Les actions qui sont exclues entre les dates de reconstitution ne sont pas remplacées. Les scissions sont ajoutées entre les dates de reconstitution.

Les dividendes sont réinvestis à la date de détachement.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet de Russell www.russell.com/indexes

IMPORTANT

Le Compartiment a été développé uniquement par la Société. Le Compartiment n'est en aucune manière lié à, ni parrainé, ni cautionné, ni vendu, ni promu par London Stock Exchange Group plc ou ses organismes de groupe (collectivement, le « Groupe LSE »). FTSE Russell est une dénomination commerciale de certaines sociétés du Groupe LSE.

Tous les droits afférents à l'Indice Russell 2000® (l'« Indice ») sont dévolus à la société du Groupe LSE concernée qui détient l'Indice. « Russell® » est une marque déposée de la société du Groupe LSE concernée et est utilisée par toute autre société du Groupe LSE sous licence.

L'Indice est calculé par ou pour le compte de Frank Russell Company ou d'une de ses entités affiliées, d'un agent ou d'un partenaire. Le Groupe LSE n'accepte aucune responsabilité envers quiconque découlant (a) de l'utilisation de l'indice, de la confiance accordée à celui-ci ou de toute erreur le concernant, ou (b) de l'investissement dans le Compartiment ou de son exploitation. Le Groupe LSE n'établit aucune affirmation, prédiction, garantie ou déclaration que ce soit quant aux résultats du Compartiment ou à l'adéquation de l'Indice par rapport aux fins pour lesquelles il est utilisé par la Société.